



# Devenir Arboriste Élagueur à Paris

Direction des espaces verts et de l'environnement | Service de l'arbre et des bois |  
Arboriste Élagueur

# Les arbres de Paris en chiffres



**100 000** arbres d'alignement sur les 1650 **voies publiques parisiennes**

**40 000** arbres dans les 490 **parcs, jardins et squares municipaux**

**30 000** arbres dans les 20 **cimetières de la Ville**

**6 000** arbres sur les talus du **boulevard périphérique**

**7 000** arbres dans les **établissements municipaux scolaires et de la petite enfance**

**4 000** dans les **établissements sportifs**

**300 000** arbres dans les **bois de Boulogne et de Vincennes**

# Un Plan Arbre ambitieux

L'arbre est le meilleur allié face au changement climatique et pour la préservation de la biodiversité.

Accroître sa présence en ville est donc indispensable.

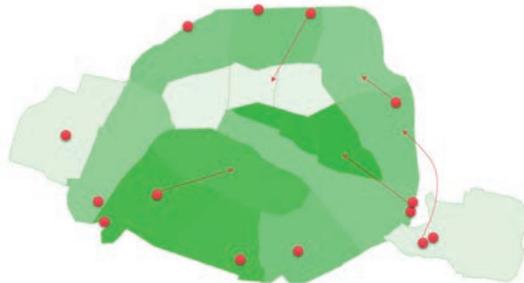
C'est l'objet du Plan Arbre et de ses 23 actions adoptées au Conseil de Paris en octobre 2021.



# Un service dédié aux arbres parisiens



Arboristes-élagueurs,  
personnels d'encadrement  
sylvicole, experts-diagnosticiens,  
ingénieurs forestiers...  
Près de 250 professionnels,  
spécialisés et dotés de formations  
solides, assurent la gestion des  
arbres dans 14 ateliers.



Tous ces professionnels de  
l'arbre, et d'autres, composent  
le Service de l'arbre et des bois  
(SAB).

# Les missions des arboristes élagueurs



**La plantation** de nouveaux arbres, leur arrosage et entretien, puis leur taille de formation

**La taille** des arbres relevage des branches basses, dégagement des façades et suppression de bois morts



**La mise en place** des chantiers et leur sécurisation pour les usagers.  
**L'entretien** du matériel



**L'abattage** des arbres du domaine public pour raison sanitaire



**La gestion forestière**

## Des chantiers en sécurité



Les arboristes élagueurs sont dotés de matériel leur permettant d'évoluer en toute sécurité (équipement de protection individuelle) auquel s'ajoute le matériel de coupe (tronçonneuse, scie, etc.).

Un responsable de la prévention des risques et des conditions de travail épaulé des préventeurs de la direction s'assurent de la sécurité des équipes.

# Des formations continues

**Des formations professionnelles sont proposées tout au long de la carrière :**

- entretien du patrimoine arboré
- reconnaissance des arbres et de leurs maladies
- travail en hauteur (à la nacelle ou en rappel)
- utilisation de machines outils
- hygiène et à la sécurité
- conduite d'engins
- Grimpeur Sauveteur dans l'Arbre (GSA)





# Temps de travail et rémunération



## Horaires :

Du lundi au jeudi  
7h30 – 12h00 / 13h00 - 16h22  
Le vendredi  
7h30 – 12h00 / 13h00 - 14h50

## Congés :

27 jours de congés annuels  
+ 23,5 jours de récupération  
du temps de travail.

## Autres avantages :

Accès gratuit piscines  
municipales, offres sur  
activités culturelles, loisirs,  
etc.

## Rémunération :

Comme pour tout  
agent de la fonction  
publique, la rémunération  
évolue selon :

- l'ancienneté
- la manière de servir
- les sujétions liées au  
métiers des éléments  
variables liés à l'activité  
(heures supplémentaires,  
conduite de véhicules, etc.).

Frais de transport domicile  
travail : prise en charge  
de la moitié du tarif des  
abonnements.

# Des perspectives de carrière

Les métiers de l'arbre au sein de la Ville offrent des possibilités d'évolution par concours vers des postes de catégorie B (agents de maîtrise).



**Encadrement d'équipes**  
(ateliers, pôles arboricoles)



**Diagnostics**  
(suivi sanitaire, diagnostics VTA)



**Gestionnaire de peuplement**  
(commande aux prestataires dans les écoles, centres sportifs, etc.)



**Expertise arboricole**  
(diagnostics approfondis instrumentés, conseil)



# Pourquoi rejoindre la Ville de Paris

**En rejoignant la Ville de Paris, vous bénéficiez d'un environnement propice à votre épanouissement professionnel et personnel :**

- multiples opportunités d'**évolution de carrière** professionnelle (progression de carrière, mobilité géographique, possibilité d'exercer plusieurs métiers...)
  - accès à la **formation**
  - **stabilité** professionnelle
  - rythme qui respecte un bon **équilibre** entre vie personnelle et vie professionnelle
  - inscription dans des **projets porteurs de sens** sur le long terme
  - travail dans un esprit de **collaboration** visant l'**intérêt commun**
- 

# Comment rejoindre les équipes du Service de l'Arbre et des Bois



## La Ville de Paris recrute ses arboristes élagueurs :

→ Par concours permettant l'accès au statut de fonctionnaire de la Ville de Paris : chaque année un concours est organisé (épreuves théoriques et pratiques)

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-a-la-ville-de-paris-63>

→ Sous la forme de CDD

# Pourquoi faire son apprentissage à la Ville ?



**Appréhender l'ensemble des techniques** (grimpes, pratiques de tailles, intervention à la nacelle, etc.)



**Être accompagné par des maîtres d'apprentissage expérimentés** et des équipes organisées.

**Bénéficier d'un accompagnement personnalisé** (un maître d'apprentissage pour un apprenti).



**Intervenir dans des contextes variés** (intervention sur voie publique, dans des espaces verts, etc.)



**Apprendre en sécurité** avec l'ensemble des équipements de protection individuels.



**Découvrir un patrimoine arboré riche et diversifié** (plus de 150 espèces).

**... et travailler au sein d'un des plus grands employeurs** d'arboristes-élagueurs de France (près de 200 postes)



# L'apprentissage au sein du Service de l'Arbre et des Bois



**Les ateliers du Service de l'Arbre et des Bois accueillent chaque année des apprentis inscrits en CS Arboriste-élagueur**

Pour l'année 2022-2023, la capacité d'accueil est de 20 apprentis au sein de 12 ateliers.

Les candidats peuvent dès à présent s'adresser à Mme Emilie GERARD ([emilie.gerard@paris.fr](mailto:emilie.gerard@paris.fr) / 01.71.28.52.05)

Ils seront reçus par les chefs d'ateliers et maîtres d'apprentissage.

Si leur candidature est retenue, un courrier leur confirmera rapidement leur accueil au sein des équipes.

La finalisation des dossiers se fera sur la plateforme <https://stage-apprentissage.paris.fr> ouverte à compter du 31 mars





# L'apprentissage au sein du Service de l'Arbre et des Bois



## Les étapes du recrutement

- L'apprenti postule sur Paris.fr (<https://stage-apprentissage.paris.fr/>) à partir du 31 mars.
- 2 offres seront disponibles – 1 pour les bois, 1 pour les ateliers dans Paris
- Les postulants seront orientés vers l'atelier le plus proches de leur domicile sauf s'ils ont indiqué une préférence pour un autre atelier.



# Les arbres de Paris en chiffres



## L'apprentissage au sein du Service de l'Arbre et des Bois

### Les étapes du recrutement – la prise de poste

1- l'apprenti doit envoyer dans les meilleurs délais les documents suivants à la DRH de la Ville de Paris pour constituer son dossier :

- carte d'identité R/V
- carte vitale + attestation
- carte mutuelle (si l'apprenti a souscrit à une mutuelle)
- RIB

2- visite médicale

3- signature du contrat par l'apprenti

L'apprenti ne peut en aucun cas commencer son apprentissage en atelier avant la signature de son contrat.